



Ville de Castelnaudary

Direction ; D.A.C.
Service : M.D.A

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

Matière :
Domaine de compétences par thèmes
Sous matière : Culture

OBJET :
ANIMATIONS ETE 2025
VENDREDI 25 JUILLET 2025
Square André CORRE, 21H00
Spectacle « Une touche d'optimisme »

Décision N° 2025--99

Publication le

2 6 MARS 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité – Fraternité

DECISION DU MAIRE

Le Maire de Castelnaudary,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22 et L2122-23, relatif aux délégations dont le Maire peut être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat.

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020-239 du 24 novembre 2020 portant délégations données à Monsieur le Maire et notamment l'Alinéa n° 4,

VU la politique d'animation festive mise en place par la Ville de CASTELNAUDARY pour 2025 ;

CONSIDERANT, la proposition musicale

DECIDE :

ARTICLE 1 : De signer le contrat d'engagement d'artistes du spectacle à intervenir entre la VILLE DE CASTELNAUDARY, dont le siège social est situé Hôtel de ville, 20-22 Cours de La République et la société SAS LES TROIS 8, situé au 2 Rue des Aires, 34230 LE POUGET, représenté par Mr Benoît FALIP en qualité de président.

ARTICLE 2 : Ce concert aura lieu le VENDREDI 25 JUILLET 2025, à partir de 21H00, sur le site du Square André CORRE, 11400 Castelnaudary.
Le tarif de cette prestation est fixé à 2 637.50 €. TTC.
Sera rajouté à ce montant : les frais d'hébergement et de restauration.

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des arrêtés du Maire et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Municipal.

ARTICLE 4 : La présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Fait à Castelnaudary, le : 24 Mars 2025



L'Adjointe au maire

Hélène GIRAL